

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure avec négociation - MARCHE DE SERVICE

Opération JOLIVETTERIE 2 – Saint Gemmes sur Loire

2 Tranches de travaux de construction d'un ensemble immobilier composé de :
Ilot C – 15 à 20 logements collectifs locatifs sociaux
Ilot D – 15 à 20 logements collectifs en accession sociale

FONDEMENT JURIDIQUE : Accord sur les marchés (AMP) et Directive 2014/24/UE.

SECTION I Acheteur

Identification de l'organisme qui passe le marché : OPH Angers Loire habitat - 4 rue de la Rame - CS 70109 - 49101 ANGERS CEDEX 02 – Tél : 02.41.23.57.57.

Type de pouvoir adjudicateur et activité principale :

Logement et équipements collectifs
EPIC.

Renseignements d'ordre administratif et/ou technique, modalités de retrait du dossier de la consultation, adresse où les offres doivent être transmises : sur la plateforme dématérialisée www.achatpublic.com

SECTION II OBJET DU MARCHE

Type de marché : Service

Objet du marché : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'environ 30 logements collectifs repartis sur 2 ilots ZAC de la JOLIVETTERIE 2 à Sainte Gemmes sur Loire.

Lieu de prestation des services :

ZAC de la JOLIVETTERIE 2 à Sainte Gemmes sur Loire (49)

Description succincte : Mission de base de l'article R.2431-4 du Code de la commande publique : (ESQ, APS/APD, PRO, ACT/DCE, VISA, DET, AOR) + RE 2025 + étude acoustique au regard de la situation du terrain et en vue d'obtenir l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique selon l'arrêté du 26 décembre 2023 remplaçant l'arrêté du 27 novembre 2012.

Classification CPV : objet principal : 71000000 – services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection.

La prestation est réservée à une profession particulière : Oui

Le candidat devra avoir la qualification de maître d'œuvre au sens de l'article R2431-1 du code de la commande publique (architecture, BET, structure et fluides, économie de la

construction, VRD et gestion des eaux pluviales) ou architecte DPLG, DESA, DEA + HMONP ou équivalent, inscrits au tableau de l'Ordre.

SECTION III RENSEIGNEMENTS D'ORDRES JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

Paiement à 30 jours par virement administratif.

Pièces de la candidature :

Pour présenter leur candidature, les candidats présentent :

- soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).
- soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)
- La copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.
- Attestations sur l'honneur du candidat indiquant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
- Certificat de qualification professionnelle (inscription à l'ordre des architectes ou architectes DPLG, DESA, DEA + HMONP ou équivalent, inscrits au tableau de l'Ordre).

Documents à fournir au stade de l'attribution :

- Pièces prévues aux articles D 8222 5 1^o du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale.
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail
- L'assurance responsabilité civile.

SECTION IV PROCEDURE

Procédure de passation du marché : Procédure avec négociation soumis aux dispositions des articles L.2124-3 et R.2124-3 3^o du Code de la commande publique.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif.

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

Adéquation des moyens, capacités et expériences en construction avec présentation de références pertinentes (moins de 3 ans) :

Le candidat devra démontrer l'adéquation de ses moyens, de ses capacités et de ses expériences récentes (moins de trois ans) dans le domaine de la construction, à travers la présentation de projets similaires, en cohérence avec l'objet et le budget du marché.

Références exigées :

- Un maximum de trois références de bâtiments collectifs d'environ 15 à 20 logements.
- Seules seront retenues les références pour lesquelles le candidat a été lauréat.

Éléments appréciés dans les candidatures :

- Utilisation de matériaux biosourcés, géosourcés ou décarbonés dans la conception.
- Prise en compte du respect de la biodiversité, de la gestion des eaux pluviales lors de la phase de conception

Caractéristiques des références :

- Les projets doivent être récents (moins de 3 ans) et réalisés dans la mesure du possible. À défaut, le stade d'avancement devra être précisé.
- Pour chaque projet, il conviendra d'indiquer : le coût des travaux (bâtiment / VRD / espaces verts), la surface habitable.

Compétences obligatoires attendues dans l'équipe :

Architecture, économie de la construction, structure, électricité (courants fort et faible), fluides (plomberie, chauffage, ventilation), thermique et acoustique, VRD, étude de gestion des eaux à la parcelle, écologue, paysagiste, OPC avec Lean Management.

Date limite de réception des candidatures : Lundi 22 juin 2026 à 12h00

SECTION V PROCEDURES DE RECOURS

Types de recours :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et tout tiers lésé dans ses intérêts de manière directe et certaine pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette 44000 Nantes.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Greffe du Tribunal Administratif, 6 allée de l'île Gloriette 44000 Nantes.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges 6, quai Ceineray 44000 Nantes.

SECTION VI RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

En cas de groupement forme juridique que devra revêtir le groupement : Aucune forme de groupement n'est imposée au stade de la présentation de la candidature et de l'offre.

Le mandataire du groupement sera l'architecte.

Variantes libres : non autorisées.

Possibilité de recourir à des prestations similaires : autorisé

Clause d'insertion : oui

Durée estimée :

48 mois

Date d'envoi à la publication : Jeudi 21 mai 2026